## REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Haute Loire

La Séauve sur Semène, le 23 mai 2023

Communauté de Communes Loire et Semène

Secrétariat Général

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le seize mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, le Président.

### Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme JOLIVET,

Mme GOMEZ, M. ARNAUD,

M. VALEYRE,

Commune de SAINT JUST MALMONT:

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,

M. BUGNAZET, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. MOLLE.

Mme VINSON,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY:

M. SALGADO, Mme GINET.

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE:

M. RIVET.

Commune de PONT SALOMON:

M. DURIEUX, M. MARCEAU,

Mme ADJERIOU

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE:

M. MARCON (à partir du point 3),

Mme SANDRON.

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS:

M. BOMPUIS, Mme ROYON

#### Etaient excusés représentés :

Mme TEYSSIER : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme GOMEZ

M. DUFAURE DE CITRES : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. SALGADO Mme CHALANCON-LYOTHIER : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme

**GINET** 

Mme BENABDESLAM : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir à M. RIVET

#### Étaient excusées :

Mme TARERIAT : Commune de Saint Didier en Velay

Mme JANISSET: Commune d'Aurec sur Loire

Mme VILLEVIEILLE : Commune de Saint Ferréol d'Auroure M. BLANCHARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

M. MARCON: Commune de La Séauve sur Semène (jusqu'au point 2)

#### ORDRE DU JOUR

## Rapporteur: Monsieur Frédéric GIRODET: Président:

- 01 Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : François MARCEAU :
  - > UNANIMITE
- 02 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2023 :
  - > UNANIMITE
- 03 Administration Générale : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales
  - > Le Conseil Communautaire prend acte de la communication
- 04 Administration Générale : Rapport d'activités 2022 :
  - > Le Conseil Communautaire prend acte de la communication
- 05 Finances Mutualisation : Schéma de Mutualisation : Bilan 2022 des actions :
  - > UNANIMITE
- 06 Finances Mutualisation : Budget Régie Assainissement : Décision Modificative n°1 :
  - > UNANIMITE
- 07 Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme : Parc Aqualudique : Avenant  $n^{\circ}1$  au marché de travaux :
  - > UNANIMITE
- 08- Culture Patrimoine : Médiathèques et Bibliothèques communautaires : Elimination des documents :
  - > UNANIMITE
- 09 Culture Patrimoine : Musée de la Faulx : Avenants aux marchés :
  - > UNANIMITE
- 10 Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance : Composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :
  - > UNANIMITE

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 23 mai 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Frédéric GIRODET